



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE JEUDI 13 AOÛT 2026

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le jeudi 13 août 2026 à 8h15, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers Sylvain Brossard, Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers Sylvain Brossard, Robert Dupuis, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Est absent à cette séance, le conseiller monsieur Gilles Lapierre.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

419-08-26

SOUMISSIONS – RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC PAR
CHEMISAGE ET RESURFAÇAGE RUES RICHER ET LACAILLE -
2026GE24-AOP

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc par chemisage et resurfaçage rues Richer et Lacaille;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entreprises ont déposé une soumission, soit :

Soumissionnaires	Montant (\$) (Taxes incluses)
Fer-Pal Construction Ltd (Technologies Sans-Tranchée CoreAqua)	1 232 408,99 \$
Services infrastructures Vortex Inc.	1 296 000,01 \$ (montant corrigé)
9378-6549 Québec Inc. (EDJ)	1 413 153,26 \$ (montant corrigé)
Pavages Métropolitain Inc.	1 813 010,88 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	1 814 130,09 \$

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De décréter des travaux de chemisage de la conduite d'aqueduc des rues Richer et Lacaille et de resurfaçage de la rue Richer.



No de résolution
ou annotation

D'octroyer le contrat pour des travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc par chemisage et resurfaçage rues Richer et Lacaille, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Fer-Pal Construction Ltd (Technologies Sans-Tranchée CoreAqua), aux prix unitaires et forfaitaire soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2026GE24-AOP et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 1 232 408,99 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur ou la chef de division du Service du bureau de projets ou le chargé de projets ou le technicien chargé de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1813-26 (poste budgétaire 23-813-10-388 pour un montant de 325 881,20 \$, taxes nettes) et à même les disponibilités du règlement numéro 1925-26 (poste budgétaire 23-925-10-390 pour un montant de 799 472,47 \$, taxes nettes).

Que cette résolution constitue la résolution exigée en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*.

420-08-26

SUSPENSION D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT l'avis écrit déposé au dossier de l'employé concernant sa prestation de travail;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu afin de lui permettre de faire valoir sa version des faits;

CONSIDÉRANT que, même après cette rencontre, il a été constaté qu'il a, à nouveau, adopté les comportements qui lui étaient reprochés démontrant un manque de rigueur quant au respect de ses obligations et une absence d'amélioration malgré les interventions effectuées jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT que le 4 août 2026, l'employé 2110 a reçu une lettre de suspension sans solde pour une période de deux (2) jours ouvrables devant être entérinée par une résolution lors d'une prochaine séance du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que, malgré cette suspension, l'employé 2110 est de nouveau arrivé en retard au travail le 10 août 2026;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la suspension, sans solde, de l'employé numéro 2110 pour une période de quatre jours, remise à l'employé.



No de résolution
ou annotation

421-08-26

EMBAUCHE AU POSTE DE CONSEILLÈRE PRINCIPALE AUX AFFAIRES
CORPORATIVES ET GOUVERNEMENTALES – SERVICE DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

Il est PROPOSÉ par monsieur Robert Dupuis ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher, au plus tôt à partir de la semaine du 24 août 2026, madame Carolanne Boileau à titre d'employée à l'essai au poste de conseillère principale aux affaires corporatives et gouvernementales – Service de l'aménagement du territoire et du développement économique, le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres. Le salaire à l'embauche sera celui de l'échelon 1 de la classe 4 du Recueil des conditions de travail des employés cadres.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire prévu à cet effet.

422-08-26

AUTORISATION DE DÉPENSES - FONDATION DU COLLÈGE
CHARLES-LEMOYNE

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Brossard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

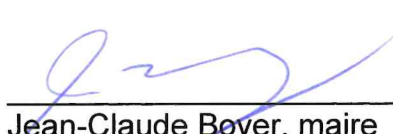
D'autoriser madame et monsieur les conseillers Johanne Di Cesare et Robert Dupuis à dépenser chacun la somme maximale de 570 \$, taxes incluses, sur présentation des pièces justificatives, afin de représenter la Ville lors de la 4^e édition du tournoi de golf de la Fondation du Collège Charles-Lemoyne qui se tiendra le 17 août 2026 au club de golf. Cette somme représente le droit de jeu avec voiturette, le cocktail et le souper pour 2 personnes.

D'autoriser monsieur le maire Jean-Claude Boyer à dépenser la somme maximale de 120 \$, afin d'assister au souper uniquement.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépenses soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-811.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de question n'a eu lieu et aucune question n'a été reçue.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation